



Cabinet LARIDAN & ASSOCIES SAS

9 Allée des Capucines – 69740 GENAS

Tél : 04 78 69 17 81 - Fax 04 72 73 26 60

MAISON DES SOLIDARITES

Nelson MANDELA

25 rue Charles GOUNOD

26000 VALENCE

RAPPORT GENERAL & SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes clos au 31 Décembre 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2021

Aux Adhérents de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Nous avons analysé les subventions perçues ainsi que leur utilisation en conformité avec leur objet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Association auprès des sociétés contrôlant votre Association ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Genas, le 04 avril 2022



Claude LARIDAN
Commissaire aux comptes

MDS NELSON MANDELA

Comptes arrêtés
au 31 décembre 2021

BILAN AU 31/12/2021

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00		0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00		0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Trains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	1 619,00	189,25	1 429,75	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00		0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00		0,00	0,00
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	24,34	0,00	24,34	24,34
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	1 643,34	189,25	1 454,09	24,34
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes versés	0,00		0,00	243,23
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	170,00		170,00	748,00
Créances reçues par leg ou donations	0,00		0,00	
Autres créances	33 948,57		33 948,57	18 892,80
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments de trésorerie	0,00		0,00	0,00
Disponibilités	129 373,00		129 373,00	145 395,68
Charges constatées d'avance	1 901,58		1 901,58	2 053,68
TOTAL II	165 393,15	0,00	165 393,15	167 333,39
Frais d'émission des emprunts (III)			0,00	
Primes de remboursement des emprunts (IV)			0,00	
Ecarts de conversion Actif (V)			0,00	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	167 036,49	189,25	166 847,24	167 357,73

BILAN AU 31/12/2021

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	46 911,79	46 911,79
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves pour projet de l'entité	0,00	0,00
Autres réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	37 546,71	38 615,43
Excédent ou déficit de l'exercice	4 882,62	-1 068,72
Situation nette	89 341,12	84 458,50
Fonds propres consommables	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL I	89 341,12	84 458,50
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00
Fonds dédiés	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	22 860,00	20 160,00
TOTAL III	22 860,00	20 160,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières diverses	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus	0,00	360,00
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	12 455,89	13 974,01
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	42 190,23	41 536,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	1 868,85
Instruments de trésorerie	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	5 000,00
TOTAL IV	54 646,12	62 739,23
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	166 847,24	167 357,73

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 008,00	2 774,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	537,00	0,00
dont ventes de dons en nature	0,00	0,00
Ventes de prestations de services	23 311,00	6 307,01
dont parrainages	0,00	0,00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	223 039,29	234 717,98
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 180,58	181,00
Mécénats	0,00	0,00
Legs, donations et assurance vie	0,00	0,00
Contributions financières	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	23 602,09	9 071,80
Utilisations des fonds dédiés	0,00	0,00
Autres produits	7,90	7,15
TOTAL I	275 685,86	253 058,94
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 118,92	4 545,81
Variation de stock	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	60 454,42	54 485,65
Aides financières	0,00	0,00
Impôts et taxes et versements assimilés	3 451,00	3 288,00
Salaires et traitements	158 748,73	160 179,67
Charges sociales	42 247,22	38 469,87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	189,25	0,00
Dotations aux provisions	3 700,00	3 845,00
Reports en fonds dédiés	0,00	0,00
Autres charges	613,89	1 729,01
TOTAL II	274 523,43	266 543,01
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 162,43	-13 484,07
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	386,18	402,11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL III	386,18	402,11
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL IV	0,00	0,00
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	386,18	402,11
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1 548,61	-13 081,96

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 315,41	12 875,70
Sur opérations en capital	2 000,00	0,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL V	4 315,41	12 875,70
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	981,40	862,46
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
TOTAL VI	981,40	862,46
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	3 334,01	12 013,24
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00
Total des produits (I+III+V)	280 387,45	266 336,75
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	275 504,83	267 405,47
EXCEDENT OU DEFICIT	4 882,62	-1 068,72
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	13 334,64	13 334,64
Bénévolat	75 522,00	32 987,66
TOTAL	13 334,64	13 334,64
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	13 334,64	13 334,64
Personnel bénévole	75 522,00	32 987,66
TOTAL	13 334,64	13 334,64

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice comptable clos le 31/12/2021 dont le total est de **166 847,24** euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de **4 882,62** euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Règles et méthodes comptable :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'Activité de l'association

L'activité de l'association porte sur :

- La formation,
- Les activités éducatives, culturelles, sportives et récréatives,
- Des tâches d'intérêt général.

Les méthodes comptables appliquées

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'établissement des états financiers a été réalisé en conformité avec :

- Le Plan Comptable Général établi selon le règlement 2014-03 du 05 juin 2014, homologué par arrêté du 08 septembre 2014 et publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014.

- Le règlement 2018-06 du 05 décembre 2018 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 et publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

I – NOTES RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entité n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entité a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Amortissements	Durée	Mode d'amortissement
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, matériels et outillages industriels		
Installations générales agencements divers		
Matériel de transports		
Matériel de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier		

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Créations	Virement de poste à poste	Cessions	Scissions	
Frais d'établissement	0							0
Frais de recherche et développement	0							0
Donations temporaires d'usufruit	0							0
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0							0
Droit commercial	0							0
Fonds commercial	0							0
Autres immobilisations incorporelles	0							0
Immobilisations incorporelles en cours	0							0
Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	0							0
Total des immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0							0
Constructions	0							0
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 585,75					2 585,75		0
Installations générales agencements divers	0							0
Matériel de transports	0							0
Matériel de bureau et informatique	0	1 619,00						1 619,00
Mobilier	0							0
Immobilisations mises en concession	0							0
Immobilisations en cours	0							0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0							0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0							0
Total des immobilisations corporelles (II)	2 585,75	1 619,00	0	0	0	2 585,75	0	1 619,00
Immobilisations financières (III)	24,34							24,34
Total général (I+II+III)	2 610,09	1 619,00	0	0	0	2 585,75	0	1 643,34

Amortissements	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement		0			0
Frais de recherche et développement		0			0
Donations temporaires d'usufruit		0			0
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		0			0
Fonds commercial		0			0
Autres immobilisations incorporelles		0			0
Total des immobilisations incorporelles (I)		0	0	0	0
Terrains		0			0
Constructions		0			0
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 ans	2 585,75		2 585,75	0
Installations générales agencements divers		0			0
Matériel de transports		0			0
Matériel de bureau et informatique	3 ans	0	189,25		189,25
Mobilier		0			0
Total des immobilisations corporelles (II)		2 585,75	189,25	2 585,75	189,25
Total général (I+II)		2 585,75	189,25	2 585,75	189,25

Créances	Montant brut	Echéances à moins 1 an	Echéances plus 1 ans	
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	0,00		0,00	
Prêts	0,00		0,00	
Autres	0,00		0,00	
Créances de l'actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	170,00	170,00	0,00	
Autres	33 948,57	33 948,57	0,00	
Charges constatées d'avance	1 901,58	1 901,58	0,00	
TOTAL	36 020,15	36 020,15	0,00	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Prêts récupérés en cours d'exercice				

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montants
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	32 460,60
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
Total	32 460,60

Etat des charges constatées d'avance	Montant
Exploitation	1 901,58
Financier	
Exceptionnel	
Total général	1 901,58

II – NOTES RELATIVES AU PASSIF DU BILAN

1 – Mouvements affectant les fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A la clôture de l'exercice
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	46 911,79							46 911,79
Fonds propres avec droit de reprise	0,00							0,00
Ecarts de réévaluation	0,00							0,00
Réserves	0,00							0,00
Report à nouveau	38 615,43					1 068,72		37 546,71
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 068,72			5 951,34				4 882,62
Dotations consommables	0,00							0,00
Subventions d'investissements	0,00							0,00
Provisions réglementées	0,00							0,00
TOTAL	84 458,50	0,00	0,00	5 951,34	0,00	1 068,72	0,00	89 341,12

2 – Les provisions

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Reprises	Provisions à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	0,00			0,00
Autres provisions réglementées	0,00			0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques	0,00			0,00
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pensions et obligations similaires	15 200,00	3 700,00		18 900,00
Provisions pour impôts	0,00			0,00
Provisions pour restructurations	0,00			0,00
Provisions pour charges sur legs ou donations	0,00			0,00
Autres provisions pour charges	4 960,00		1 000,00	3 960,00
Provisions pour charges	20 160,00	3 700,00	1 000,00	22 860,00
TOTAL	20 160,00	3 700,00	1 000,00	22 860,00
Exploitation		3 700,00	1 000,00	
Financier		0,00	0,00	
Exceptionnel		0,00	0,00	
TOTAL		3 700,00	1 000,00	

3 - Etat des échéances des dettes

Dettes	Montant brut	Échéances à moins 1 an	à plus 1 an et moins de 5 ans	à plus 5 ans
Titres associatifs et assimilés	0,00			
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00			
dont à 2 ans maximum à l'origine				
dont à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	0,00			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 455,89	12 455,89		
Dettes fiscales et sociales	42 190,23	42 190,23		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00			
Autres dettes	0,00			
Produits constatés d'avance	0,00			
TOTAL	54 646,12	54 646,12	0,00	0,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

5 – Charges à payer et avoirs à établir

LIBELLE	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	23 145,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
Total	23 145,00

III – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1 – Ventilation des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	Exercice N	Exercice N-1	Variations	
			Valeurs	%
Cotisations	4 008,00	2 774,00	1 234,00	44,5%
Ventes de marchandises	537,00	0,00	537,00	
Ventes de biens	0,00	0,00	0,00	
Ventes de prestations de services	23 311,00	6 307,01	17 003,99	269,6%
Produits de tiers financeurs	0,00	0,00	0,00	
Concours publics et subventions d'exploitation	223 039,29	234 717,98	-11 678,69	-5,0%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0,00	0,00	0,00	
Dons manuels	1 180,58	181,00	999,58	552,3%
Mécénats	0,00	0,00	0,00	
Legs, donations et assurance vie	0,00	0,00	0,00	
Abandons de frais par les bénévoles	0,00	0,00	0,00	
Produits divers de gestion courante	7,90	7,15	0,75	10,5%
Contributions financières	0,00	0,00	0,00	
Total	252 083,77	243 987,14	8 096,63	3,3%

2 – Ventilation des produits et charges exceptionnels

Produits et charges exceptionnelles	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	25,50	0,00
Pénalités et amendes	0,00	
Quote part de subvention d'équipement viré au compte de résultat		0,00
Cession des éléments d'actif	0,00	2 000,00
Sur exercices antérieurs	955,90	2 315,41
Provisions		
Amortissements		
Transferts de charges		
Totaux	981,40	4 315,41

3 – Ventilation des transferts de charges

- Remboursements des assurances pour 4 451,09 €,
- Remboursements au titre de la formation professionnelle pour 18 151,00 €.

IV – ELEMENTS SOCIAUX

1 – Les effectifs

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein, par catégorie professionnelle :

LIBELLE	Exercice n		Exercice n-1	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entité	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entité
Cadres	1,15		1,00	
Agents de maîtrise				
Techniciens				
Employés	5,4		5,68	
Ouvriers				
Total	6,55	0	6,68	0

2 – Les engagements en matière de retraite

LIBELLE	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			18 900,00
Total	0,00	0,00	18 900,00

La provision est calculée selon les règles suivantes :

- le salarié en CDI âgé de plus de 50 ans,
- le salaire de référence est celui de décembre 2021,
- l'indemnité est calculée selon la convention collective et prend en compte l'ancienneté acquise par le salarié à la date de clôture de l'exercice.

3 – Montant des trois plus hautes rémunérations

Le montant des trois plus hautes rémunérations versées aux salariés concernés est de 78 227,00 €.

Les fonctions d'administrateur sont bénévoles et ne donnent lieu à aucune rémunération.

4 – Montant des honoraires payés au commissaire aux comptes

Le montant des honoraires payés au commissaire aux comptes au titre de sa mission de certification des comptes au cours de l'exercice 2021 est de 3 682.56 € TTC.

5 – Annexe organisme de formation

Origine des fonds	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
I - RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises				
Etat, collectivités locales, établissements publics				
Entreprises : via FONGECIF, OMA				
FAF				
Particuliers				
Sous-total I				
II - RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
Instances européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales				
Sous-total II				
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
Sous-total III				
Total des ressources				

Finalités des actions	Volumes financiers			
	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes				
Perfectionnement professionnel et qualifiant				
Insertion sociale				
Total				



Cabinet LARIDAN & ASSOCIES SAS

9 Allée des Capucines – 69740 GENAS

Tél : 04 78 69 17 81 - Fax 04 72 73 26 60

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les conventions réglementées

Réunion de l'Assemblée Générale

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur des conventions réglementées visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, en application de l'article R. 612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- ***Aucune convention réglementée ne nous a été signalée par la direction de l'association.***

A Genas, le 04 avril 2022



Claude LARIDAN
Commissaire aux comptes

